

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00177 à D08-01-18/B-00179  
**Propriétaire(s) :** Claridge Residential Inc.  
**Emplacement :** 101, (101 A, 101 B et 101 C), rue Wurtemberg  
**Quartier :** 12 - Rideau-Vanier  
**Description officielle :** partie du lot 6, plan enr. 43586  
**Zonage :** R5C [926] F(2.5)  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds vacant en trois parcelles distinctes. Il est projeté de construire une rangée de trois maisons de deux étages, une maison sur chaque nouvelle parcelle.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une concession de servitudes/emprises et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 5 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00177	5,98 m	46,7 m	288 m <sup>2</sup>	1	101 A, rue Wurtemberg
B-00178	4,66 m	46,7 m	219 m <sup>2</sup>	2	101 B, rue Wurtemberg
B-00179	6,10 m	46,7 m	286,4 m <sup>2</sup>	3 - 5	101 C, rue Wurtemberg

Il est proposé d'établir une emprise sur la partie 4 au bénéfice du propriétaire de la partie 2 aux fins d'accès à la cour arrière.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes. Une des parcelles et toutes les maisons en rangée proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00178 à D08-02-18/A-00180) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.